

# La Chronique de L'Oppidum

Journal d'information trimestriel de l'A.S.C.O.T. - Numéro 41 – Juin 2001  
ISSN 1168.7908 - Le numéro 15 F - Abonnement 50 F - Imprimerie spéciale ASCOT -  
CPPAP 73.128 - Directeur de publication : V. Quintin - Dépôt légal : 2ème trim. 2001

## Impostures

Décidément les faussaires ont aujourd'hui la part belle ! Les officines et les confréries sont partout à l'œuvre pour défendre les intérêts bien compris de leurs membres. La loi de 1901 est bien loin... Les postes clefs sont répartis, les prébendes réservées, les informations maquillées. Où sommes-nous ? Dans une république bananière ? Sous un régime d'exception ? Non, en France en 2001, dans un certain milieu archéologique, c'est une véritable odyssee que de se frayer un chemin vers une incertaine vérité.

Certes il a toujours existé des groupes de pression, à toutes les époques et sous tous les régimes. Mais la situation de l'archéologie française, du moins dans ses structures dirigeantes, est tellement polluée par le mandarinat et les magouilles qu'elle suscite l'étonnement et la réprobation même au-delà de nos frontières. Pourtant des chercheurs honnêtes continuent leurs travaux, dans certains lieux un travail sérieux peut se faire (nous parlerons du Puy d'Issolud dans notre prochain numéro). Il semble que ce ne soit pas le cas en Auvergne, ni à Gergovie-Merdogne. Quelles officines sont à l'œuvre, quels mandarins agissent en sous-main, quels intérêts dérange-t-on ici ?

Des « enfants de Gergovie » défendraient-ils la mémoire (et donc les choix) d'un empereur d'opérette ?

La recherche archéologique serait-elle "verrouillée", les chercheurs voulant faire carrière obligés de choisir entre l'honnêteté scientifique et l'adhésion à la vérité officielle ? Et ne parlons pas du pouvoir, en cette matière comme dans d'autres, de ceux qui tiennent les cordons de la bourse... ♣



Association pour la  
Sauvegarde des  
Côtes de Clermont  
Chanturgue

81, rue de Beaupeyras  
63100 Clermont-Ferrand

Site Internet :  
[www.multimania.com/ascot](http://www.multimania.com/ascot)

**Routage 206**

**Port payé - Clermont CTP**

**Tirage : 1200 ex.**

## SOMMAIRE

Éditorial	1
Brèves	2
Abonnement	2
Chanturgue – La situation	3
Pour un grand musée d'archéologie	4
Communauté de communes : La grande illusion ?	5
Revue de presse	6

**Célébration Loi 1901** : Le Groupement des Associations du canton Nord-Ouest a célébré le 19 mai dernier le centenaire de la loi du 01/07/1901. A cette occasion l'ASCOT était présente au gymnase Robert Pras sur un stand très apprécié du public. L'ASCOT participera également à d'autres manifestations organisée sur le même thème au cours des mois de septembre et d'octobre... ♣



*Adhèresz à l'ASCOT, et abonnez-vous à "La Chronique de l'Oppidum".*

*Pensez à renouveler votre cotisation et votre abonnement.*

*Votre soutien nous est nécessaire...*

*Permanence au local tous les jours, sauf vacances scolaires, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h.*

**Dernière minute** : A la suite de notre plainte pour faux et usage de faux à l'encontre de Jacques Chambon, P.D.G. de la Société des Basaltes du Centre qui exploite la carrière des Côtes de Clermont, une enquête de gendarmerie avait été ouverte. Nous venons d'apprendre que le juge d'instruction, devant les charges suffisantes (qu'« il attestait faussement avoir la maîtrise foncière des parcelles » couvertes par la demande d'autorisation) a ordonné le renvoi de l'affaire devant le tribunal correctionnel pour être jugé conformément à la loi...

**Rave Party** : Pendant 3 jours une « mega teuf » s'est tenue sur la colline de Chanturgue, au milieu du petit camp romain. Maintenant les pompiers et les gendarmes connaissent le chemin ! Quant à l'état des lieux aujourd'hui, César s'en retournerai, vaincu par les immondices !

**Conférences** : Paul Eychart a fait une conférence en février à la Maison de l'Eléphant à Montferrand à l'invitation de l'association « Montferrandais dans la Ville », très suivie et passionnante. Par ailleurs la chaîne de télévision locale « Clermont 1<sup>ère</sup> » l'a interviewé à l'occasion de la sortie du film « Vincergétorix », et a promis un sujet plus important prochainement.



**Perdu / Trouvé** : Ces deux statues en pierre de Volvic de près de 1 m de haut et dissimulées sous un pierrier ont été trouvées par un sympathisant de l'ASCOT qui se promenait sur les Côtes de Clermont. Elles ont été déposées à la gendarmerie. Si vous avez des informations les concernant, prière de contacter soit l'ASCOT, soit la brigade de Montferrand, 48 rue du Torpilleur Sirocco – BP 225 – 63021 Clermont-Fd Cedex, Tél. 04.73.41.39.64. ... ♣



## CHANTURGUE, LA SITUATION

Lors de notre dernière assemblée générale, nous avons insisté sur notre objectif principal : rendre l'accès du petit camp de César au public.

Le feuilleton judiciaire, toile de fond d'une malhonnêteté manifeste, se développe lentement et devrait connaître prochainement de nouveaux rebondissements avec de nouvelles procédures de propriétaires spoliés.

Il nous a semblé utile de faire ici la synthèse d'une situation qui a débuté en février 1996 par un acte notarié de prescription trentenaire.

### *La prescription trentenaire*

C'est un acte rédigé par un notaire qui permet, sous certaines conditions de devenir propriétaire. Un tel acte doit être confirmé par des témoins et attester que le postulant a bien respecté les conditions ci-après :

- Avoir eu la possession (c'est-à-dire avoir occupé et travaillé) les biens prescrits pendant 30 années de façon continue et ininterrompue
- Cette possession doit être paisible, publique et non équivoque

Paisible, c'est-à-dire sans violence ou gêne par rapport à des tiers.

Publique cela sous-entend que tout le monde le sait.

Non équivoque, ce qui revient à une possession non douteuse d'intérêt caché.

Dans le cas qui nous intéresse, pour que la manœuvre aboutisse, il était indispensable de trouver un notaire pas trop regardant pour que celui-ci établisse un acte de plus de 100 parcelles sans s'interroger sur l'origine de propriété de celles-ci...

A l'analyse, notre étonnement ne peut faire que le grand écart puisque aucune des conditions citées plus haut n'est remplie :

- ❖ M. Léoty était en âge de faire sa première communion à la date où il devait travailler les parcelles ;
- ❖ De nombreux témoignages de personnes agressées, voilà pour une possession paisible ;
- ❖ Une annonce passée dans « Info » du 17/05/98 « Visite du camp romain – Tarif scolaire » qui est loin d'être non équivoque !
- ❖ Le caractère public n'a été révélé que par l'action de l'ASCOT, qui a retrouvé et informé les vrais propriétaires...

L'ASCOT dans la procédure Ville de Clermont-Domaine de l'Etat c/ Léoty est intervenue comme « sachant ».

### *Cheminement et incohérence de cette situation*

En 1990, les beaux-parents de M. Léoty avaient réalisé une prescription trentenaire sur quelques parcelles de Chanturgue sans que personne ne le sache ni ne réagisse !

Sans porter de jugement sur cet acte, il a pu servir de fil conducteur, d'exemple à suivre, pour réaliser la prescription autrement plus importante que nous combattons.

Ce qui complique la situation et la rend incohérente, c'est que le service des hypothèques enregistre l'acte litigieux de notoriété trentenaire "par-dessus" celui du vrai propriétaire, même si ce dernier possède un titre de propriété et sans même qu'il en soit informé !

On arrive ainsi à ce que les spécialistes appellent une « double chaîne » comprenant le propriétaire qui possède un titre d'antériorité et celui qui a réalisé la prescription trentenaire. Le vrai propriétaire est alors dans l'obligation d'engager une action en justice pour récupérer totalement son bien.

Le propriétaire peut néanmoins vendre son bien s'il trouve un acquéreur lequel se substitue alors au premier dans la double chaîne. Cette situation paradoxale existe dans le cas du plateau de Chanturgue.

Il y a des règles et lois qui ont besoin d'un gros dépoussiérage tant elles sont obsolètes et contraires à l'honnêteté et au bon sens.

### *La mythomanie pour justificatif*

Celui qui se prétend propriétaire du « domaine de Chanturgue » n'est pas gêné pour se justifier. Ayant prétendu qu'il voulait œuvrer pour la protection de l'environnement, il n'élèverait pas de chèvres qui portent atteinte aux arbres !

C'est pourquoi il prend en pension (gratuitement ??) des chevaux friands de l'écorce printanière des cerisiers, et qui eux, ne font pas de détail pour transformer les arbres et arbustes en bâtons de bois mort...

Grâce à cet individu, le plateau de Chanturgue est protégé de quelques petits incendies en faisant pacager les chevaux aux endroits nécessaires pour créer des pare-feu !!! Quel civisme, le plateau de Chanturgue serait une petite Corse, avec son berger ?

Les actions en justice l'ont rendu nécessairement courtois lorsqu'il fait visiter le plateau en remettant un document à remplir pour justifier de son côté paisible. La justice appréciera !

### *Rappel des procédures, actions futures*

Dans les précédentes chroniques, nous avons relaté les procédures en cours, lesquelles sont toujours en attente de jugement ou d'exécution :

- Cour d'appel de Riom pour la ville de Clermont-Domaine de l'Etat
- Cassation pour un propriétaire
- Application des décisions de justice pour le référé ASCOT.

Rappelons que toutes les procédures ont été perdues par l'occupant du plateau de Chanturgue et qu'une prochaine action en justice est en cours de préparation.

Si l'on peut tromper une personne tout le temps, tout le monde une fois on ne peut tromper tout le monde tout le temps, M. Léoty devrait bientôt le vérifier.

### **POUR UN GRAND MUSÉE D'ARCHÉOLOGIE À CLERMONT !**

Le 29 avril et le 13 mai, Léo Dupavé dans sa rubrique du journal « La Montagne » a épinglé la situation faite à notre Musée Bargoin. Le propos fait mouche assurément.

Bien des Clermontois en effet ignorent la richesse de nos collections, quant aux touristes ou aux visiteurs venus d'ailleurs, la difficulté est plus grande encore.

Parlons clair, la responsabilité de la situation, n'en incombe pas à la conservatrice, ni à ceux qui y travaillent et qui sont souvent les premiers à se désoler de cet état de fait.

La question est simple, Clermont-Ferrand est très en retard quant à la mise en valeur de son patrimoine antique, en regard des autres villes de France de même importance (sans parler des destructions irréversibles...)

Les projets annoncés par la municipalité, d'un « quartier latin » Clermontois à partir du pôle « Rabanesse - Balainvilliers », permettra le transfert de la Bibliothèque sur le site de la gare routière. A cette occasion l'extension du musée sera à la hauteur de la valeur du patrimoine de la ville.

Gageons qu'un tel projet ferait naître des synergies nouvelles. Nous ne pouvons que souhaiter que l'on y parvienne dans les meilleurs délais...

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES : GRANDE ILLUSION ?

Regrouper les idées, les moyens et les énergies pour atteindre un objectif est une solution qui passe par le « vouloir ».

Malheureusement, la commission extra municipale sur l'aménagement des côtes de Clermont/Chanturgue en 1996 a été « versée » dans les oubliettes des commissions de la communauté de communes.

La deuxième commission qui vient d'être nommée sera-t-elle plus active que la première dont nous n'avons jamais connu l'existence ?

Rappelons que l'aménagement des Côtes de Clermont implique une réflexion sur le **devenir du carreau de la carrière, où certains souhaiteraient installer un « Centre de traitement des déchets du bâtiment et des travaux publics »**.

A titre indicatif le centre actuel vers Pont-du-Château récupère environ 140.000 T de matériaux utilisables pour 1.400.000 T de déchets traités, ce qui correspond à une circulation de camions 3 fois plus importante que celle de l'exploitation actuelle de la carrière !

Il est grand temps qu tous les élus qui se sont prononcés avant les élections pour l'aménagement des Côtes respectent leurs engagements et que cette commission ne soit plus le fantôme qu'elle a été jusqu'à présent.

### COMPTE RENDU D'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Notre assemblée générale s'est tenue le 07/04/2001 avec une assistance nombreuse aussi attentive que passionnée.

De nombreux élus avaient répondu à notre invitation, citons Michèle André, Yves Leycuras, Alain Lafond,

Les rapports d'activité et de trésorerie ayant été approuvés, les débats ont porté sur les perspectives de l'après carrière et sur l'implication des collectivités. Tous les élus ont manifesté leur attachement aux Côtes et exprimé leur volonté d'associer l'ASCOT aux réflexions qui devront s'engager. Clermont Communauté paraît être le lieu approprié pour cette réflexion. Mais cette lourde machine paraît bien lente à se mettre en branle.

Quant à la carrière, la perspective de sa fin programmée devient tangible. Le périmètre accordé et réduit par nos efforts laisse moins de deux ans d'exploitation. Il nous faudra veiller à cette période cruciale, car ensuite plus de recours possible, ou très difficile. Si la réhabilitation déjà effectuée paraît acceptable au niveau de la revégétalisation de l'ancien carreau (côté nord), le carrier pourrait être tenté en "fin de partie" de laisser un site moins propre que prévu.

Un sympathique pot de clôture rassembla tous les participants pour la poursuite de débats plus informels et la réunion se termina plutôt tardivement !

Bulletin d'abonnement à **“La Chronique de l'Oppidum”** - Bulletin d'adhésion à l' **“ASCOT”**

Tél. 04.73.31.27.75 - Fax. 04.73.36.99.07

✉ 81, rue de Beaupeyras - 63100 Clermont-Ferrand - (C.C.P. n° 2 456 - 49 S Clermont-Fd)

Nom/Prénom : .....

Adresse : .....

Souhaite adhérer à l'ASCOT et recevoir « La Chronique de l'Oppidum ». Ci-joint règlement de 100 F. Une carte d'adhérent me sera remise lors de l'Assemblée générale de printemps.

1ère adhésion

Membre bienfaiteur (150 F ou plus)

Renouvellement

Abonnement seul : 50 F

ASCOT

LMT 7/04/2001

# Rendre Chanturgue au public

*Confrontée à deux « cancers » comme elle les qualifie, l'ASCOT persiste dans ses deux objectifs : l'arrêt (en 2003) de la carrière sur les Côtes de Clermont et la restitution au public de la colline de Chanturgue.*

**S**ALLE comble et nombreux élus, mercredi soir, à la Maison de Quartier de la Glacière. Aux côtés de Vincent Quintin, président, et d'Yves Anglaret, secrétaire, et face à une centaine de personnes (l'association compte un millier d'adhérents), avaient pris place Michèle André, vice-président du Conseil Général ; Yves Leycuras et Olivier Bianchi, adjoints, ainsi qu'Alain Laffont et René Mayot, conseillers municipaux. Au centre des débats : les deux « cancers » (sic) que sont la carrière des Côtes et la colline de Chanturgue interdite au public par la volonté d'un seul propriétaire.

L'un de ces deux « cancers » est d'ailleurs « en phase terminale » comme l'a précisé Yves Anglaret en faisant allusion à la carrière qui doit cesser toute activité en 2003. Autant dire que l'ASCOT a obtenu gain de cause et voit en l'occurrence son action éteinte, même si la plainte qu'elle a déposée contre le carrier suit son cours. L'association reconnaît toutefois que ledit exploitant de la carrière a fait de louables efforts de réhabilitation.

## TRIPLE OBJECTIF

Plus délicat s'avère le dossier de Chanturgue. Selon les responsables de l'association, un seul propriétaire monopoliserait 11,5 hectares à travers l'acquisition de 114 parcelles et aurait rendu inaccessible la colline aux piétons en clôturant les terrains et les sentiers. De nombreuses actions judiciaires, tant de la part de l'ASCOT que de la Ville et des Domaines, ont été intentées, dont une procédure de référé, en juin dernier, qui contraint le propriétaire à libérer les accès sous peine de



**Salle comble et nombreux élus, mercredi soir, à la Maison de Quartier de la Glacière pour la réunion de l'ASCOT.**

pénalités financières. Mais, « depuis juin, les choses avancent très lentement et on ne peut toujours pas accéder à la colline », déplore Vincent Quintin qui, cependant, ne désarme pas : « On est tenace. Nous accéderons un jour au plateau, le propriétaire paiera et nous rendrons tout l'espace au public ».

Un triple objectif qui ne sera atteint qu'avec l'étroite coopération des pouvoirs publics, dont Clermont-Communauté sur lequel l'ASCOT fonde de gros espoirs.

En parallèle à cette assemblée générale, l'association exposait les plans des fouilles des Côtes de Clermont, réalisés par Paul Eychart. Une exposition

particulièrement symbolique : « Depuis 1996, s'est insurgé Vincent Quintin, Paul Eychart ne peut plus faire visiter Chanturgue ». L'ASCOTT a du reste l'intention d'organiser un colloque universitaire sur la problématique des découvertes d'Eychart. Ses responsables auraient reçu l'appui de tous les élus présents.

**Journées du Patrimoine** : Elles se tiendront le week-end des 15 et 16 septembre 2001. Cette année encore l'ASCOT figure au programme officiel et une animation est prévue les après-midi sur le site avec des comédiens et des musiciens. Un rendez-vous à ne pas manquer...